



Paris, le 29 avril 2016

### **Lettre ouverte**

L'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur ( Abes) est un opérateur majeur de l'information scientifique et technique (IST) en France, au service de l'ensemble du réseau des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche. Parmi les missions qu'elle assure, on peut citer le catalogue SUDOC, l'achat de ressources documentaires numériques en licence nationale, la gestion du portail [theses.fr](http://theses.fr) et le portage du projet de Système de Gestion de Bibliothèque mutualisé (SGBm).

L'ABES va mal et ce depuis 2 ans. Les cas de souffrance au travail se sont multipliés depuis décembre 2014 au point de déclencher une alerte de la médecine du travail et un audit risques psycho-sociaux. Les représentants des personnels alertent régulièrement et avec force depuis novembre 2015, via des motions en CAPN, sur la situation inquiétante et le dilettantisme de la direction : absence de rapport d'activité annuel depuis 2 ans, absence de comptes rendus d'entretiens professionnels, manque de préparation des instances de dialogue stratégique (Conseil scientifique, CA) et de dialogue social...

Toutes les forces devraient être engagées dans le nouveau projet d'établissement mais l'ABES est actuellement incapable de travailler sereinement et de solliciter ses partenaires. La direction se focalise sur les mutations forcées des méthodes de travail -et de la culture d'établissement, toutes basées jusqu'ici sur l'autonomie des agents et la confiance partagée.

Le prochain Conseil d'administration, le 9 mai 2016, sera décisif. Même si les représentants des personnels ne détiennent que 3 sièges sur 12, leur parole doit être entendue d'autant plus que le dialogue social préalable n'a été qu'une mascarade. L'intersyndicale demande que le projet de nouvelle organisation :

- ne soit pas déconnecté du futur projet d'établissement
- n'ignore pas près de la moitié des effectifs de l'ABES
- bénéficie d'un calendrier précis et stabilisé de mise en œuvre et d'une réelle préparation de la période de transition
- ne soit pas mené dans l'urgence et aux forceps pour éviter un bouleversement des conditions de travail et une nouvelle cause de RPS.

Le mandat de directeur de l'ABES arrive à terme ; [l'avis de vacance a été publié](#). Dans ces circonstances, l'intersyndicale appelle le Conseil d'administration du 9 mai 2016 à la plus grande vigilance pour que ne soient pas prises en fin de mandat des mesures irréversibles.